



PROCÈS-VERBAL N° 14

Réunion du :	Jeudi 03 Mai 2018
Présidence :	Alain CHARRANCE
Présents :	Wahib ALIMI – Willy FRESHARD – Gabriel GO – Gérard NEGRIER – Maxime EVEILLE – Jérôme MOUSTEY – Nicolas BOURDIN
Assiste :	Oriane BILLY
Excusés :	Frédéric BODINEAU – Joël BEASSE – Sylvain DENIS – Paul ESNAULT

Préambule :

M. ALIMI Wahib, membre du club Nantes Doulon FC (553688), ne prenant part ni aux délibérations, ni aux décisions concernant ce club.

M. EVEILLE Maxime, membre du club Montaigu FC (507116), ne prenant part ni aux délibérations, ni aux décisions concernant ce club.

1. Appel

Sauf dispositions particulières, les décisions suivantes peuvent être frappées d'appel par toute personne directement intéressée dans le délai de sept jours* à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois).

Le jour de la notification est, selon la méthode utilisée :

- Soit le jour de la première présentation de la lettre recommandée ;
- Soit le jour de la transmission de la décision par courrier électronique (avec accusé de réception) ;
- Soit le jour de la publication de la décision sur le site internet officiel de l'instance ou sur Footclubs ;

Si plusieurs de ces procédures sont utilisées, la première date est prise en compte.

Lorsque l'appel est interjeté par courrier recommandé avec avis de réception et que le dernier jour tombe un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, le délai d'appel est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant.

Les règlements des compétitions peuvent prévoir des dispositions spécifiques concernant les délais d'appel.

L'appel est adressé à la commission d'appel par lettre recommandée ou télécopie, avec en tête du club dans ces deux cas, ou par courrier électronique envoyé d'une adresse officielle du club. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi.

Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

*Dispositions particulières :

Le délai d'appel est réduit à 2 jours si la décision contestée :

- Porte sur l'organisation ou le déroulement de la compétition,
- Est relative à un litige survenu lors des 2 dernières journées de la compétition,
- Porte sur le classement en fin de saison.

Frais de procédure

Les frais exposés par le Centre de Gestion dans le cadre d'une procédure d'appel réglementaire sont prélevés, à l'issue de celle-ci, sur le compte du club appelant sous la forme de frais de dossier forfaitaires dont le montant est fixé à l'Annexe 5 des présents règlements, et affiné selon chaque cas dans les conditions ci-dessous :

- Frais de dossier divisé par 2 en cas de réformation, à l'avantage de l'appelant, de la décision dont appel.
- Absence de frais de dossier en cas d'annulation de la décision dont appel ou lorsque la faute sera due à une erreur administrative du Centre de Gestion.

02. Retour sur le PV n°13 du 26 Mars 2018

Pas d'observation particulière de la Commission.

03. Point sur les Championnats de Division Honneur Futsal « ex-territoire Atlantique » et « ex-territoire Maine » – 2017/2018

➤ Classements

La Commission prend connaissance des classements établis au 02 Mai 2018, après :

- 21 journées pour le Championnat DH Futsal ex-Atlantique,
- 13 journées pour le Championnat DH Futsal ex-Maine.

La dernière journée pour le groupe ex-Atlantique aura lieu le 05 Mai 2018, et le 04 Mai 2018 pour le groupe ex-Maine.

Nantes Doulon FC remporte le titre de Champion DH Futsal ex-Atlantique.

Le Mans Futsal remporte le titre de Champion DH Futsal ex-Maine.

Ces deux clubs disputeront la 1^{ère} journée de la phase préliminaire d'accession au Championnat de France Futsal D2, le Samedi 26 Mai 2018. En cas de qualification, 2^{ème} journée le Samedi 09 Juin 2018.

➤ Forfait d'avant match

Match n°19695820 : Le Mans FC 1 / La Ferté Bernard VS 1 – 12^{ème} journée de DH Futsal Groupe M

La Commission prend note du forfait de l'équipe de La Ferté Bernard VS 1 contre Le Mans FC 1, lors de la rencontre du Vendredi 30 Mars 2018.

Conformément à l'article 24 du Règlement de l'épreuve, La Ferté Bernard :

- Verse la somme de 100€ à l'équipe adverse, montant qui sera débité du compte du club par les services de la Ligue,
- Est amendé du coût d'engagement.

Match n°19695827 : La Ferté Bernard VS 1 / Laval Nord AS 1 – 13^{ème} journée de DH Futsal Groupe M

La Commission prend note du forfait de l'équipe de La Ferté Bernard VS 1 contre Laval Nord AS 1, lors de la rencontre du Mardi 03 Avril 2018.

Conformément à l'article 24 du Règlement de l'épreuve, La Ferté Bernard :

- Verse la somme de 100€ à l'équipe adverse, montant qui sera débité du compte du club par les services de la Ligue,
- Est amendé du coût d'engagement.

Match n°19695831 : Laval Etoile FC 2 / La Ferté Bernard VS 1 – 14^{ème} journée de DH Futsal Groupe M

La Commission prend note du forfait de l'équipe de La Ferté Bernard VS 1 contre Laval Etoile FC 2, lors de la rencontre du Vendredi 04 Mai 2018.

Conformément à l'article 24 du Règlement de l'épreuve, La Ferté Bernard :

- Verse la somme de 100€ à l'équipe adverse, montant qui sera débité du compte du club par les services de la Ligue,
- Est amendé du coût d'engagement.

➔ Forfait Général

La Commission prend note du forfait général du club de la Ferté Bernard.

La Commission :

- Intègre dans le calendrier du championnat DH Futsal Groupe Maine le forfait général du club de la Ferté Bernard.
- Conformément à l'article 12 du Règlement de l'épreuve, les buts pour et contre et les points acquis lors de tous les matchs joués restent acquis.

La Commission demande au service administratif de transmettre cette information à tous les clubs du groupe concerné.

04. Point sur les Compétitions Jeunes Futsal – 2017/2018

➔ Classements

La Commission prend connaissance des classements établis au 02 Mai 2018 et des résultats, après :

- 5 journées pour les U17, U15 et U13
- 4 journées pour les U11.

➔ Forfait

Match n°20308315 : Nantes Doulon FC 1 / Nantes C'West Futsal 2 – 4^{ème} journée de Championnat U17 Futsal

La Commission note que l'équipe de Nantes C'West Futsal 2 ne s'est pas déplacée et n'a pas informé son adversaire.

La Commission déclare l'équipe Nantes C'West Futsal 2 forfait.

Conformément à l'article 24 du Règlement de l'épreuve, Nantes C'West Futsal :

- Verse la somme de 100€ à l'équipe adverse, montant qui sera débité du compte du club par les services de la Ligue,
- Est amendé du coût d'engagement.
- Rembourse les frais de déplacement de l'officiel, soit 7,21€

➔ Phase Finale du Championnat

A la fin des compétitions U15 et U17 Futsal, se déroulera la phase finale du Championnat sous une formule play-off. L'objectif étant de désigner un vainqueur pour chaque catégorie.

Les demi-finales des U15 auront lieu le Samedi 06 Mai 2018 et le Samedi 12 Mai 2018 pour les U17.

Les finales se dérouleront le Samedi 19 Mai 2018 – Salle Léonard de Vinci à la Guyonnière (85), à 13h30 pour les U15 et 15h00 pour les U17.

➔ Challenge Futsal Jeunes Pays de la Loire

En raison des vacances scolaires, la journée du 29 Avril 2018 du Challenge LFPL Futsal, pour les U11 et U13 a été reporté. Les rencontres des Demi-Finales du Championnat U15 étant programmées le weekend du 05 et 06 Mai 2018, les journées du 06 Mai du Challenge LFPL Futsal pour les U15 et U17 ont, elles aussi, été reportées à une date ultérieure.

➔ Coupe

Sachant qu'une Coupe U15 sera organisée la saison prochaine, la Commission évoque le projet de mise en place d'une Coupe U18 pour les saisons prochaines.

05. Coupe Nationale Futsal – 2017/2018

➔ Résultats des Quarts de Finale de la Coupe Nationale Futsal – 14 Avril 2018

Toulon Elite Futsal 1 / Nantes C'West Futsal 1 : 6-0

La Commission félicite le club de Nantes C'West Futsal pour son parcours en Coupe Nationale Futsal.

06. Coupe Pays de la Loire Futsal – 2017/2018

➔ Résultats des Demi-Finales

La Commission homologue les résultats des rencontres des Demi-Finales de la Coupe Pays de la Loire Futsal du Samedi 28 Avril 2018, qui n'ont donné lieu ni à réserve, ni réclamation, ni présenté d'irrégularité.

St Herblain Pépite 1 / Châteauneuf Black Pink 1 : **3-4**

Nantes C'West Futsal 2 / Nantes Doulon FC 1 : **4-8**

➔ Match à huis clos : Nantes C'West Futsal 2 / Nantes Doulon FC 1

La Commission note que le club de Nantes C'West Futsal avait déclaré 15 personnes dédiées à la sécurité et à la préparation du gymnase (collation). La Commission note que le jour de la rencontre, sur ces 15 personnes, plusieurs se sont présentées au gymnase à quelques minutes du coup d'envoi pour se placer en tribune, et n'avoir aucune fonction réelle relative à la sécurité.

La Commission regrette, et prend note, du manque de sérieux du club à l'égard des instances.

➔ Finale de la Coupe Pays de la Loire Futsal

La Finale aura lieu le Samedi 12 Mai 2018 à 16h30 à la Salle Alice Milliat aux Sorinières.

Nantes Doulon FC 1 / Châteauneuf Black Pink 1

En lever de rideau à 14h00 : Rencontre Féminine Futsal.

Tournoi de 4 équipes regroupant 28 joueuses de 10 clubs.

07. Organisation des Finales Régionales Futsal

➔ Point sur les Cahiers des Charges

Samedi 12 Mai 2018 – Salle Alice Milliat – Les Sorinières (44)

- En lever de rideau : rencontre Futsal Féminine – 14h00
- Finale de la Coupe Pays de la Loire Futsal – 16h30 (club support : L'Elan des Sorinières)
Nantes Doulon FC 1 / Châteauneuf Black Pink 1

Samedi 19 Mai 2018 – Salle Léonard de Vinci – La Guyonnière 85600. Club support : FC Montaigu.

- Finale Play-Off Jeunes U15 et U17 – 13h30 et 15h00
- Champion DH Pays de la Loire (ex-Atlantique et ex-Maine) – 17h00
Nantes Doulon FC 1 / Le Mans Futsal 1

08. Programme de Performance Fédéral Futsal

➤ Point sur l'Inter Ligues (Bretagne / Pays de la Loire)

Après plusieurs rassemblements et oppositions amicales organisés ces dernières semaines, a eu lieu un Inter-Ligues Futsal, organisé par la Ligue de Bretagne et qui s'est déroulé à Mordelles (près de Rennes). Trois sélections y participaient : U15, U18 Avenir et U18 Elite.

La Commission prend connaissance de l'absence de deux jeunes U15 de Nantes C'West Futsal non excusés ainsi qu'un jeune de Laval Etoile.

09. Championnat Futsal R1 et R2

➤ Modifications règlementaires des Championnats Régionaux et Départementaux

Lors de l'Assemblée Générale du 21 Avril 2018 à Ancenis, les modifications règlementaires concernant des Championnats Régionaux et Départementaux Futsal ont été votées.

10. Point sur la Saison 2018/2019

Une réunion spécifique sera organisée avant le 15 Juin 2018 pour la mise en place des Championnats R1 et R2 pour la Saison 2018/2019.

11. Courriers – Courriels – Questions diverses

➤ Mail de Nantes Métropole Futsal (582328) :

Demande concernant les dates de Demi-Finales et Finale du Championnat U13.

La Commission précise qu'il n'y aura ni Demi-Finales ni Finale, mais un rassemblement global avec tous les clubs engagés en Championnat U13.

➤ Mail du Mans Futsal (854006) :

Regrette le site de la Guyonnière (85), choisi pour la Finale du Championnat DH Futsal, compte tenu de la distance et des frais de transports occasionnés pour leur équipe, en évoquant une aide de la Ligue pour les frais occasionnés.

La Commission précise qu'elle a effectuée toutes les démarches afin que cette finale se déroule sur Angers ou sur le territoire de Maine et Loire, mais n'a pu obtenir des créneaux de salle à cette date.

12. Calendrier

Prochaine réunion : date non-fixée à ce jour.

Le Président
Alain CHARRANCE



Le Secrétaire de séance
Willy FRESHARD

